



COMMUNIQUE DE PRESSE
11 octobre 2017

Matinées de la prévention : les professionnels de l'AIST 84 aident leurs adhérents à mieux faire face au risque d'inaptitude médicale

Service de Santé au Travail Interentreprises, l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail du Vaucluse (AIST 84), invite ses adhérents à une matinée de la prévention dédiée au risque d'inaptitude médicale à son siège social ce jeudi 12 octobre. Un rendez-vous qui s'inscrit dans la mission de prévention de l'association et des actions collectives inter-entreprises qu'elle propose tout au long de l'année. Animée par deux médecins du travail, une ergonome et un avocat, cette réunion d'information a pour objectif d'apporter un éclairage à la fois médical et juridique sur le risque d'inaptitude médicale.

Tout salarié peut un jour se retrouver dans une situation difficile et risquer une inaptitude médicale c'est pourquoi tout chef d'entreprise doit avoir les moyens de réagir face à ce type de problématique. Cependant, la complexité de la réglementation et son évolution constante peuvent la rendre difficile à appréhender. L'AIST 84 propose donc à ses adhérents de les conseiller et de les accompagner.

Jeudi 12 octobre, une vingtaine de chefs d'entreprises du territoire participeront à cette matinée de la prévention dédiée au risque d'inaptitude médicale.

Dans quels cas l'inaptitude médicale au travail peut être prononcée ? Quelle procédure respecte le médecin du travail ? Que mentionne l'avis d'inaptitude médicale ? Le salarié ou l'employeur peut-il contester l'avis d'inaptitude ? Que recouvre l'effort de reclassement imposé aux employeurs ? Que se passe-t-il si le reclassement est impossible ou refusé par le salarié ? Quelles sont les indemnités versées lors d'un licenciement pour inaptitude au travail ? Que se passe-t-il en cas d'inaptitude médicale d'un salarié en contrat à durée déterminée ?

Animée par deux médecins du travail, une ergonome et un avocat, cette réunion d'information permettra d'aborder ces questions et d'y apporter un éclairage à la fois médical et juridique.

Lieux d'échanges, les matinées de la prévention permettent aux chefs d'entreprise de partager sur leurs problématiques de santé et sécurité au travail et d'échanger des bonnes pratiques. Retrouvez cette thématique dans notre programme des matinées de la prévention 2018, à paraître prochainement sur notre site internet. Inscriptions sur matinees.prevention@aist84.fr.

Si la surveillance de l'état de santé est la mission la plus connue, le rôle de l'AIST 84 ne s'arrête pas là. Ses spécialistes conseillent et accompagnent leurs adhérents dans la mise en place de mesures de prévention à travers des actions collectives inter et intra-entreprises dans le but de préserver leur santé physique et mentale, d'améliorer leurs conditions de travail et de développer une culture de prévention.

Contacts :

Yann Le Cam – Directeur
04.32.40.52.60
y.lecam@aist84.fr

Lola Jehlen – Chargée de communication
04.32.40.52.64
l.jehlen@aist84.fr

Site web : www.aist84.fr